

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à douze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent ESCARPE, 1^{er} adjoint.

Présents : L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE,

Excusés : P POLES donne pouvoir à L. ESCARPE
A CHAMBON donne pouvoir à N. BLADOU
E. NAULT donne pouvoir à S MOUSSIE
I. DELPON donne pouvoir à V FRANCOIS
M. MAYONOVE
S. RODRIGUES

Date de convocation : 22/01/2025.

Secrétaire de séance : Valérie FRANCOIS

**Objet : CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE D'UN PARCOURS
EMPLOI COMPETENCES (PEC)**

DE_20250127_01

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Il est proposé au Conseil Municipal de recourir à un contrat dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent affecté au périscolaire et à l'entretien des locaux
- Durée du contrat : 10 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 25 h
- Rémunération : SMIC

et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de la convention avec France Travail et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Décide d'autoriser le recrutement d'un contrat parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent effecté au périscolaire et à l'entretien des locaux
 - Durée des contrats : 10 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 25 h
 - Rémunération : SMIC

- 2) Autorise M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement ;

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.